

Image not found or type unknown



Partage amiable, comment le demander?

Par **mafi83**, le **31/01/2012 à 17:26**

Bonjour,
Je voudrai savoir s'il existe un moyen pour demander le partage amiable après un décès?
Quand le conjoint survivant à l'usufruit, et qu'il n'ya qu'un enfant, celui-ci peut-il demander le partage à l'amiable, surtout s'il y a bcp de bien immobiliers?
Comment doit-il s'y prendre?
Quel recours a-t-il?
Un texte de loi?
J'ai souvent entendu autour de moi dans les conversations que les prents ont été obligés de vendre pour donner leur part à leur (s)enfant(s)..Que s'est-il passé pour ça?
Merci pour vos réponses!